

Le commandement national de la Légion royale canadienne a adopté en 1958 la résolution qui suit, et je l'avais alors appuyée sans réserves:

Il est résolu que ce congrès demande au gouvernement fédéral de déferer aux Canadiens le choix d'un drapeau national canadien par voie de référendum ou de plébiscite, en utilisant

a) le drapeau recommandé dans le rapport majoritaire du comité parlementaire de juillet 1946;

b) le drapeau recommandé dans le rapport minoritaire du même comité.

De temps à autre, monsieur l'Orateur, des demandes nous ont été présentées au sujet d'un référendum ou d'un plébiscite. Le pavillon rouge, qui est, somme toute, un drapeau distinctif, pour moi du moins, est celui auquel je donne mon adhésion depuis la première guerre mondiale, alors que j'ai eu l'honneur de servir mon pays. Au cours de la seconde guerre mondiale, un de mes fils fit de même et j'ai maintenant deux fils qui perpétuent cette belle tradition dans les Scots Fusiliers.

En outre, je vais insister, au cours de mes remarques, comme j'en ai le droit à titre de citoyen de ce grand pays, sur le pavillon rouge et je vais expliquer pourquoi j'estime qu'il devrait être gardé comme drapeau national du Canada. D'après la présente résolution, on nous demande à nous autres, députés de cette Chambre, de décider du choix d'un nouveau drapeau distinctif et, à cette fin, d'exprimer nos opinions et celles de nos commettants. Ce n'est pas du tout une question liée à un parti politique. C'est une question qui touche le cœur de la nation. C'est une question sur laquelle chaque Canadien a le droit de se prononcer, puisque le gouvernement insiste pour en faire une question nationale urgente. Si les Canadiens ne sont pas prêts, aujourd'hui, à assurer la défense de ce qui symbolise leur patrimoine, ils invitent la destruction de ce même patrimoine pour demain.

Demander aux députés de prendre une décision au nom de leurs commettants sur cette question est, à mon avis, en user très injustement avec les membres de la Chambre, car nous savons fort bien que l'opinion publique est divisée sur ce point. Dans certaines régions, 60 p. 100 de la population est peut-être favorable au maintien du pavillon rouge, ailleurs, c'est l'inverse. En nous prononçant sur cette importante question, nous ne faisons vraiment que parler au nom de ceux dont l'opinion coïncide avec la nôtre.

On a proposé qu'un vote libre soit tenu parmi les députés et les sénateurs. Même alors, les partisans du gouvernement seraient naturellement portés à voter en faveur du dessin préconisé par le gouvernement, et il n'est pas du tout certain qu'un vote parlementaire

sur une question de ce genre traduise fidèlement les sentiments de tous les Canadiens. Si un référendum ou un plébiscite était tenu, le pavillon rouge et le modèle que favorise le gouvernement pourraient figurer en couleurs, l'un à côté de l'autre, sur le bulletin de vote. Sous chaque dessin, il y aurait une case où le votant n'aurait qu'à écrire un X pour indiquer son choix.

J'ignore quelles sont les règles exactes lorsqu'on demande un référendum ou un plébiscite, mais quant au choix d'un nouveau drapeau ou le maintien du pavillon rouge, nous devrions débattre ce projet de résolution de façon à permettre à tous les députés d'exprimer leurs vues. Une fois le débat terminé, une campagne éducative, comme celle qu'avait proposée l'ancien premier ministre, M. King, serait entreprise afin de renseigner tous les citoyens du Canada, sur le sens et l'histoire du drapeau, pour faciliter leur examen de la question. Puis on pourrait joindre aux prochaines élections un plébiscite; ainsi les gens pourraient voter selon leurs convictions et l'on aurait l'opinion personnelle de tous les Canadiens.

Dans un éditorial paru dans *The Legionary*, numéro de mai 1964, on lisait le passage suivant:

Dans un pays démocratique libre, où l'opinion publique n'est ni enrégimentée ni supprimée, des occasions se présentent où les gens se trouvent ébranlés jusqu'au tréfonds. C'est alors que le gouvernement, par le peuple et pour le peuple, se trouve concrétisé véritablement au moyen d'un vote national sur la question en jeu.

Le premier ministre a dû avoir amplement matière à réflexion lorsque, le mardi 19 mai 1964, il a reçu du président national de la *Canadian Corps Association*, M. E. V. Heesaker, un télégramme qui se lisait en partie ainsi qu'il suit:

Assurément, les membres du gouvernement en place ne doivent pas avoir si peu de mémoire qu'ils ont oublié qu'en avril 1942, leur propre parti a tenu un plébiscite pour demander aux Canadiens de relever le cabinet de l'engagement pris en 1940, alors que le gouvernement avait promis de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer. Monsieur le premier ministre, si le gouvernement a pu tenir un plébiscite à ce moment-là pour faire annuler une de ses promesses électorales, nous aimerions savoir pourquoi il ne peut procéder de la même façon concernant l'engagement pris en 1963 à l'égard d'un nouveau drapeau canadien.

J'accepterais volontiers les résultats d'un tel plébiscite et tous les Canadiens modérés et de bonne volonté agiraient sûrement de même. Je le répète, comment 265 députés peuvent-ils trancher équitablement une question aussi importante lorsqu'ils ont à se prononcer pour plus de 19 millions de personnes? A mon sens, un tel plébiscite serait aussi important que celui qui a été tenu pendant la guerre au sujet de la conscription.